

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2022-08(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 17 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 8 mars 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente (en visioconférence), monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence).

Objet : Don au profit des sapeurs-pompiers ukrainiens dans le cadre de la mission d'aide organisée par la FNSPF

Le Président expose :

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France organise une mission d'aide au profit de la population ukrainienne réfugiée à la frontière polonaise et des sapeurs-pompiers ukrainiens.

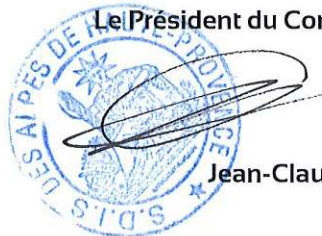
Un appel aux dons, principalement pour des matériels ou des équipements de protection individuelle pouvant servir aux pompiers ukrainiens a été adressée à tous les SDIS de France.

Le SDIS des Alpes de Haute-Provence, sensible à la situation, souhaite répondre favorablement à cette sollicitation et propose de faire don de 50 vestes textiles et 30 casques F2, amortis, réformés et sortis de l'inventaire, en application de la délibération du Conseil d'administration n°2022-06(FIN) du 27 janvier 2022.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Les membres du Bureau ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL